

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 24 mars 2014.

Etaient présents : Béatrice BLASZCZYK, Agathe FORTIN, Perrine FORZY, Christian HOMMAND, Laurent LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA, Christophe VOILLARD

Secrétaire de séance : Béatrice BLASZCZYK

Membres en exercice : 11

Après approbation du dernier procès-verbal, suite à l'accord des conseillers pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention de participation aux frais du SIVOS AGNTV, l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Affectation du résultat du compte administratif 2013

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 159 380.27 € et un déficit d'investissement de 93 333.33 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 93 333.33 € d'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler le déficit d'investissement, et d'affecter 66 046.94 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2014.

2. Vote du budget prévisionnel 2014 :

Madame le Maire expose que ce budget a été préparé avec le concours de la commission des finances de la mandature précédente le 10 mars dernier.

Les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 223 024 €
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 169 340 €

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

3. Vote des taux d'imposition locale :

Vu l'augmentation du coût des charges,

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal décident les taux des taxes d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier Non Bâti suivants :

- 8.58 % pour la taxe d'habitation
- 8.52 % pour le foncier bâti
- 14.38 % pour le foncier non bâti
- 13.95 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises

4. Indemnité de Conseil du Receveur Municipal 2014- Mme JANIN :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de Conseil aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution à Madame JANIN, en qualité de Trésorier de Gisors - Etrépagny, d'une indemnité annuelle, révisable annuellement, dans les limites définies à l'article 4 du même arrêté, au taux de 100%.

5. Indemnité de fonction du maire :

Le Conseil municipal décide d'accorder à Mme Perrine Forzy, maire, à compter de son élection le 28 mars 2014, une indemnité égale à 17 % de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L.2123-23 du CGCT).

6. Indemnité de fonction des adjoints :

Au vu des délégations qui leur sont été accordées, le Conseil municipal décide d'accorder, à compter de leur élection le 28 mars 2014, à M. Quillet 3.3% de l'indice 1015 et à M.Loriot 6.6 % de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L.2123-24 du CGCT).

7. Achat de mobilier et équipement :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement l'achat de mobilier et équipement lorsque ces acquisitions ont un caractère de durabilité, cela même si le montant individuel de la dépense est inférieur à 609.80 €.

8. Redevances d'occupation du domaine public :

Conformément au décret du 27 décembre 2005, le Conseil fixe, à la date du 1er janvier 2014, à 40.40 € par km et par artère les installations souterraines, à 53.87 € pour les installations aériennes et 26.94 € par m² au sol pour les autres installations, les montants des redevances annuelles dues par les opérateurs de télécommunication et tout autre occupant du domaine public.

9. Convention de participation aux frais du SIVOS AGNTV

Madame le Maire expose que les charges de fonctionnement du SIVOS AGNTV constaté au compte administratif 2013 ont été de 220 801 € pour 223 enfants scolarisés au titre de l'année scolaire 2013/2014. Le coût de fonctionnement par enfant pour l'année scolaire 2013/2014 a donc été établi par le SIVOS à 990.19 € par élève correspondant à 220 801€ divisé par 223.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du SIVOS AGNTV pour un montant de 990.19€ par enfant domicilié à Gamaches en Vexin et scolarisé dans le regroupement pédagogique de Authevernes Guerny Gamaches Noyers les Thilliers Vesly.

10. Convention de tonte :

Au vu du dernier appel d'offres, Madame le Maire propose de confier la tonte des espaces verts à M. Laurent Durand : le devis prévoit 6 tontes des chemins, 15 tontes du cimetière, de la place et des différents espaces enherbés. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de tonte avec M. Durand pour un montant TTC de 5 158.44€ moyennant un calendrier et un compte rendu des tontes opérées.

11. Demandes de subvention :

Restauration du calvaire du clos Thorel et de l'horloge de l'église :

Afin de préserver un patrimoine auquel les Gamachois sont largement attachés et au vu des contraintes budgétaires de la Commune,

Au vu des devis d'un montant de 2 314.86 €HT pour la restauration du calvaire du clos Thorel et d'un montant de 2 804 €HT pour la restauration de l'horloge de l'église,

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire une demande d'aide auprès du Conseil Général de l'Eure au titre de la restauration des édifices culturels et du petit patrimoine à caractère architectural non protégés.

Dégradations sur la RD6 contigües au réseau d'eau pluviales :

Le Département envisage la réfection du revêtement routier de la RD6 en agglomération,

Aussi, il convient de faire intervenir une entreprise pour reprendre au préalable des avaloirs, tampons, caniveaux pour un montant de travaux de 18 707 €HT.

Etant donné que ces dégâts de voirie sont dus au fort trafic routier et notamment de poids lourds desservant Saint Louis Sucre et la zone industrielle d'Etrépagny,

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire auprès du Département, une demande de subvention au titre de la part S4 du fonds de péréquation.

12. Commission des Finances :

Cette Commission se réunit une à deux fois par an, sous la présidence de Madame le Maire, pour viser les comptes de l'année écoulée et regarder en détail le budget avant qu'ils ne soient présentés au Conseil Municipal.

Alexandre QUILLET, Francis LORIOT, Christian HOMMAND, Christophe VOILARD, Catherine TRAINA sont élus membres de la Commission des Finances à l'unanimité du Conseil Municipal.

13. Comité Communal d'Action Sociale :

Ce Comité se réunit pour statuer sur les aides sociales et les aides médicales ; il doit être composé à parité de membres du Conseil Municipal et de représentants désignés par les associations de retraités, associations de personnes handicapées, des associations familiales et d'associations d'insertion. Il est présidé d'office par le Maire de la Commune.

Patricia LEROUX, Laurent LEMMETAIS, Agathe FORTIN sont élus membres du C.C.A.S. à l'unanimité du Conseil Municipal.

14. Commission Communale des Impôts Directs :

Il convient de proposer à l'administration des Contributions directes 12 noms pour les Commissaires titulaires dont 2 noms de personnes n'habitant pas la Commune et autant pour les Commissaires suppléants. Cette Commission se réunit une fois par an en janvier pour statuer sur les changements d'évaluation des valeurs locatives intervenues du fait de nouvelles constructions et de travaux sur les maisons.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, afin d'atteindre le quorum à l'occasion de la réunion de cette commission, de n'y présenter que les personnes connues comme étant intéressées pour y participer ; il désigne donc en tant que commissaire n'habitant pas la Commune M. Fabrice LENAOUR et en tant que commissaires communaux Béatrice BLASZCZYK, Agathe FORTIN, Christian HOMMAND, Laurent LEMMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA, Christophe VOILLARD.

15. Questions diverses :

Il conviendra de faire mention des passages des commerçants ambulants sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.